

Publication / « Le revenu de base inconditionnel – La sécurité sociale du XXI^e siècle »

Le revenu de base inconditionnel – La sécurité sociale du XXI^e siècle

Par Ralph Kundig, Dossier du mois de juillet 2015 de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale, ARTIAS, Yverdon, 2015, 20 pages.

Ralph Kundig est président de BIEN-Suisse (réseau mondial pour le revenu de base, section suisse) et coprésident de la Campagne nationale pour le revenu de base inconditionnel.

Considéré hier comme utopique, l'idée du revenu de base inconditionnel (RBI) est aujourd'hui présentée par divers acteurs de la vie publique comme une solution aux problèmes systémiques de notre société. Le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur une initiative populaire fédérale pour un revenu de base inconditionnel, probablement l'an prochain.

Le revenu de base est une allocation mensuelle, versée sans condition à chaque citoyen et suffisante pour permettre une existence digne. En Suisse, quasiment toute la population dispose déjà au moins d'un revenu d'un tel montant. La nouveauté réside dans l'inconditionnalité.

Le revenu de base permet une répartition de l'emploi choisie plutôt que subie, il rend inutiles les mesures de contrôle social, n'induit pas d'effet de seuil qui freine l'insertion professionnelle et encourage l'esprit d'entreprise. Il représente aujourd'hui le progrès social majeur nécessaire pour notre société du XXI^e siècle.

- Lire aussi « [Pour ou contre le revenu de base inconditionnel ?](#) », Albert Jörimann, revue REISO, 6 juin 2011.
- Lire aussi, plus récemment « [Quelles politiques de lutte contre la pauvreté ?](#) », Ueli Tecklenburg et Felix Bühlmann, revue REISO, 20 octobre 2014

[Le dossier](#) en format pdf